

**ARRETE N° DEC1-2025-02 FIXANT LA COMPOSITION DU JURY
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE
SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DE L'EDUCATION
NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**ACADEMIE DE PARIS, ACADEMIE DE CRETEIL,
ACADEMIE DE VERSAILLES ET ADMINISTRATION CENTRALE**

SESSION 2025

- Le recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, Chanceliers des Universités de Paris et d'Île-de-France ;
- La rectrice de l'académie de Créteil ;
- Le recteur de l'académie de Versailles ;
- et
- Le chef du service de l'action administrative et des moyens.
-
- Vu les articles D222-4 à D222-10-1 du code de l'éducation ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 modifié fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté n° DEC1-2025-01 du 6 janvier 2025 nommant, pour la session 2025, la présidente du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



– ARRETENT –

ARTICLE 1 : Sont nommées, pour la session 2025, membres du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de l'académie de Paris, de l'académie de Créteil, de l'académie de Versailles et pour l'administration centrale, les personnes citées en annexe.

ARTICLE 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours, le secrétaire général de l'académie de Créteil, le secrétaire général de l'académie de Versailles et la cheffe du service de l'action administrative et des moyens sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil le 6 janvier 2025

**Le directeur du service interacadémique des
examens et concours**

Frédéric MULLER

**Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie de Créteil**

Mehdi CHERFI

**Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie de Versailles**

Benoît VERSCHAEVE

**Le chef du service de l'action administrative et
des moyens**

Marie-Hélène PERRIN

– ANNEXE –

**ARRETE N° DEC1-2025-02 DU 6 JANVIER 2025 FIXANT LA COMPOSITION DU JURY
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE
SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DE L'EDUCATION
NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**ACADEMIE DE PARIS, ACADEMIE DE CRETEIL,
ACADEMIE DE VERSAILLES ET ADMINISTRATION CENTRALE**

SESSION 2025

- Présidente du jury :** Madame Laurence TARAMINI, attachée principale d'administration de l'Etat
Gestionnaire- comptable, Cité scolaire Jules Ferry, Paris (9ème
arrondissement), académie de Paris.
- Vice-président :** Monsieur Florent DUMANOIS, personnel de direction de classe normale,
proviseur adjoint, Lycée Professionnel Arthur Rimbaud, La Courneuve,
académie de Créteil
- Membres du jury :** Madame Céline BASDEVANT-ROLLAND, attachée d'administration de l'Etat,
secrétaire générale, Collège Monthéty, Pontault-Combault, académie de Créteil
- Monsieur Nicolas COULANDREAU, attaché principal d'administration de l'Etat,
Chef de la section des pensions, du conseil médical ministériel et des analyses
juridiques, administration centrale
- Madame Sanae GADI ALAMI, secrétaire administrative de classe
exceptionnelle, Secrétaire de direction, Lycée Voillaume, Aulnay-sous-Bois,
académie de Créteil

Monsieur Laurent CHRISTOPHE, attaché principal d'administration de l'Etat,
Responsable du Pôle de l'action sociale, Rectorat, académie de Versailles

Monsieur Christophe LÉVÊQUE, attaché d'administration de l'Etat, Secrétaire
Général, Collège Langevin Wallon, Rosny-sous-Bois, académie de Créteil

Monsieur Gaël MARIE, attaché d'administration de l'Etat, Secrétaire Général,
Lycée Polyvalent Louise Michel, Nanterre, académie de Versailles

Madame Nathalie ODDOZ, SAENES de Classe Exceptionnelle, Secrétaire
Générale, Collège Les Champs Philippe, La Garenne-Colombes, académie de
Versailles

Madame Claire SIRITO-OLIVIER, attachée d'administration de l'Etat, Chargée
d'études budgétaires, administration centrale

Madame Emmanuelle SOUSTRE, attachée principale d'administration de l'Etat,
Cheffe de division du service académique des bourses, Rectorat, académie de
Versailles

Monsieur Steeve VITALY, SAENES de Classe Exceptionnelle, Secrétaire de
direction, Lycée Elisa Lemonnier, Paris, académie de Paris